



Nantes, le 3 août 2020

Covid-19 – La relance

Transports scolaires : ouverture de la plateforme de remboursement partiel des abonnements 2020-2021

La crise sanitaire a imposé l'arrêt des transports scolaires du réseau Aléop pendant plusieurs semaines. Afin de ne pas pénaliser les familles, la Région des Pays de la Loire met en place une aide exceptionnelle et propose un remboursement partiel forfaitaire. Depuis le 15 juillet, les familles ligériennes concernées peuvent enregistrer en ligne leur demande de remboursement

« Comme nous nous y sommes engagés, les 2 mois pendant lesquels les services de transport scolaire du réseau Aléop ont été à l'arrêt en conséquence de la crise du Covid-19 vont être remboursés. La Région mobilise 3 millions d'euros pour cette mesure, qui vise avant tout à préserver le pouvoir d'achat des familles », indique Roch Brancour, vice-président en charge des transports.

Les inscrits au transport scolaire 2019-2020, à jour du règlement de leur abonnement annuel, peuvent faire leur demande de remboursement entre le 15 juillet et le 30 septembre 2020, dernier délai.

Un courriel de la Région a été adressé aux familles concernées, indiquant les modalités d'utilisation de la plateforme de demande d'aide pour obtenir ce remboursement forfaitaire. Les familles peuvent dès à présent, et jusqu'au 30 septembre, procéder à la demande de remboursement.

Informations : <https://aleop.paysdelaloire.fr/remboursement-covid>

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97